



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE
TOME SPECIAL N°7
MANDAT**

**MOIS DE
MARS
2022**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
TOME SPECIAL
MARS 2022**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

MANDAT SPECIAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE, DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

- Mandat n°2022-6920 en date du 18 mars 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p3

N° 2022 - 6920

MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'Office notarial dénommé « SCP Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé » lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et les Consorts Pierre Eric d'ORNANO et Philippe Robert d'ORNANO, propriétaires ensemble pour le tout ou chacun pour moitié de la parcelle cadastrée A n° 3343, d'une superficie de 1350 m², sise sur le territoire de la commune de Grussetu è Prugna, secteur de Purtichju, pour un montant total de **40 500 € (quarante mille cinq cents euros)** et ce, dans le cadre des travaux d'aménagement des RD 55 et 555, dans la traversée de Purtichju. Cette acquisition est approuvée par délibération n° 2017-1602 du 21 novembre 2017 de la commission permanente du Conseil Départementale de la Corse du Sud.

Fait à Bastia, le

18 MARS 2022

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,

Gilles SIMEONI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECUEIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1